

L'amiral (de France)

L'amiral dont nous parlons ici n'est pas le vice-amiral ayant rang et appellation d'amiral, mais le très haut dignitaire choisi par le Roi ou l'Empereur, ou le « maréchal de la mer » de la Monarchie de Juillet ou du Second Empire.

1. Une charge ou une commission temporaire.

Sous l'Ancien Régime, amiral de France constituait une charge royale, une fonction honorifique à laquelle n'était associé qu'un pouvoir théorique sur la marine. Cette charge fut supprimée en 1791 au profit du grade équivalent à celui de maréchal de France (décret des 22 avril et 1^{er} mai, décret du 12 mai) ; le corps de la Marine devait en comprendre 3. De fait, aucun ne fut nommé jusqu'au 3 brumaire an IV (27 octobre 1795)¹, lorsqu'un décret supprima ce grade au profit d'une commission temporaire attribuée à un vice-amiral à la tête d'une armée navale d'au moins 15 vaisseaux de ligne, et uniquement pour la durée de la campagne.

Napoléon I^{er} rétablit la charge d'amiral en intégrant dans la Constitution du 28 floréal an XII (18 mai 1804), parmi les hauts-dignitaires du régime impérial, un grand-amiral. Le 12 pluviôse an XIII (1^{er} février 1805), Joachim Murat fut élevé à cette dignité de grand-amiral de l'Empire, titre purement honorifique, comme avant 1791, auquel ne correspondait aucun commandement militaire dans la Marine impériale. C'était assez logique car on ne pouvait demander à un brillant cavalier de conduire une armée navale... Curieusement, et sans doute est-ce représentatif des relations qu'entretenait l'Empereur avec la Marine, la Constitution de l'an XII ne prévoit aucun amiral, alors qu'elle indiquait que parmi les dignitaires de l'Empire pouvaient exister 16 maréchaux au maximum, auxquels pouvaient s'ajouter un nombre indéfini de maréchaux sénateurs (comprendre de maréchaux à la retraite, sans commandement)...

En 1814, Louis XVIII rétablit la dignité d'amiral de France en faveur de son neveu, le duc d'Angoulême, dignité assez éloignée de la mer, comme sous l'Ancien Régime et l'Empire. Charles X mit fin à cette disposition en 1828, en prévoyant que le sommet de la hiérarchie navale pût être occupé par des vice-amiraux auxquels serait conférée la dignité de maréchal de France (ordonnance du 14 décembre).

En complément, et reprenant le système de la commission temporaire de 1795, il prévoit qu'un vice-amiral à la tête d'une armée navale composée de plus de 15 vaisseaux pût en recevoir une. Toutefois, aucun ne fut attribuée à un vice-amiral au cours de la fin de son règne, comme aucun vice-amiral ne devint maréchal.

2. Un grade... puis une dignité.

En 1830, Louis-Philippe mit fin à toute ambiguïté en instaurant le grade d'amiral (pas « de France », mais « tout court »), équivalent de celui de maréchal de France (« *Le grade d'amiral sera assimilé en tous points à celui de maréchal de France* », nous dit l'ordonnance du 13 août), qui comportait alors de réelles responsabilités de commandement dans la marine ; 3 places d'amiral étaient prévues. Le même jour, le premier vice-amiral auquel ce grade fut attribué fut le vice-amiral Duperré qui venait de commander l'armée navale de l'expédition d'Alger. La Monarchie de Juillet allait ensuite promouvoir 3 vice-amiraux : Truguet (19 novembre 1831, pour... ses longs états de service sous les différents régimes), Roussin (30 octobre 1840 ; il avait été à la tête des 13 bâtiments qui



Joachim Murat, maréchal et grand-amiral de l'Empire. Si l'uniforme des maréchaux est proche, bien que plus luxueux que celui des autres officiers généraux de l'armée et de la marine, aucun signe distinctif « marine » ne vient souligner la dignité de grand-amiral de Murat, ce qui est en définitive logique puisqu'il n'exerça aucun commandement au sein de la Marine impériale.

¹ Les textes officiels mentionnés dans cet article figurent dans le Bulletin des lois de la Marine, les Annales maritimes, partie officielle, et le Bulletin officiel de la Marine.

forcèrent l'entrée du Tage en 1831 pour faire reconnaître la Monarchie de Juillet par le Portugal) et Mackau (23 décembre 1847, pour avoir commandé les 43 bâtiments lors de la démonstration de force dans le Rio de la Plata en 1840). Toutefois, lors de ces nominations, les ordonnances n'évoquaient pas le grade d'amiral, mais désormais la dignité d'amiral...

Après la pause due à la Deuxième République, l'empereur Napoléon III éleva quant à lui 8 vice-amiraux à la dignité d'amiral : Baudin (27 mai 1854, 10 jours avant sa mort), Hamelin (2 décembre 1854 ; il commandait l'armée navale en mer Noire au début de la guerre de Crimée), Parseval-Deschênes (2 décembre 1854, après avoir été à la tête de l'escadre opérant en Baltique pendant la guerre de Crimée), Bruat (15 septembre 1855 ; il fut le successeur d'Hamelin en mer Noire), Romain-Desfossés (9 juillet 1860 ; il dirigea les opérations navales en mer Adriatique pendant de la guerre d'Italie), Rigault de Genouilly (27 janvier 1864 ; il dirigea le début de la conquête de la Cochinchine en 1859), Charner (15 novembre 1864 ; commandant en chef des forces de terre et de mer, il finalisa la conquête de la Cochinchine), et Tréhouart (20 février 1869, pour l'ensemble de ses services, notamment le commandement des quelques bâtiments français qui aux côtés des Britanniques livrèrent bataille aux Argentins à Obligado en 1845). Il ne pouvait y avoir que 3 amiraux en vie, lesquels étaient maintenus au service jusqu'à leur décès. Ces nominations furent donc prononcées au fur et à mesure des vacances.



L'amiral Duperré



L'amiral Truguet



L'amiral Roussin



L'amiral de Mackau



L'amiral Baudin (en petit uniforme)



L'amiral Hamelin



L'amiral Parseval-Deschênes (petite tenue)



L'amiral Bruat



L'amiral Romain-Desfossés (sénateur, en habit civil)



L'amiral Rigault de Genouilly



L'amiral Charner



L'amiral Tréhouart (petit uniforme)

Après la mort de l'amiral Tréhouart, le 8 novembre 1873, il n'y eut plus d'amiraux (entendons-nous bien, nous voulons dire d'officiers généraux recevant le grade ou la dignité d'amiral). Et de fait, la Troisième République mit fin à cette institution : la loi du 10 juin 1896 portant organisation du corps des officiers de marine et du corps des équipages de la flotte ne prévoyait plus au sommet de la hiérarchie de la Marine que des vice-amiraux...

3. Une dignité.

Aujourd'hui, les textes n'excluent pas l'existence d'amiraux, comme de maréchaux : le statut général des militaires de 2005 prévoit encore l'existence de ces dignités. L'article 19 de la loi n° 2005-270 du 24 mars précise que « *Le titre de maréchal de France et le titre d'amiral de France constituent une dignité dans l'État* ».

De manière marginale, on peut enfin signaler les velléités de l'amiral Darlan d'instaurer un grade plus élevé que celui d'amiral à cinq étoiles. Marqué par son infériorité en matière d'appellation vis-à-vis de son homologue britannique qui était *admiral of the fleet*, il se fit attribuer par le gouvernement, après une longue démarche décrite

dans l'article https://www.marins-traditions.fr/files/ugd/c3f5ca_a269b6dd260741dcafebdba46e47e260.pdf , l'appellation d'amiral de la flotte, laquelle n'avait cependant rien à voir avec la dignité d'amiral.

4. L'uniforme.

En 1764, premier grand texte relatif à l'uniforme des officiers de vaisseau, rien ne fut explicitement prévu pour l'amiral de France ; ce n'était pas très grave puisque le titulaire avait bien d'autres fonctions prestigieuses lui permettant de laisser libre cours à son imagination pour se vêtir...

Par la suite, sur le plan de l'uniforme, ces amiraux, grands dignitaires de la marine, furent globalement distingués par leur triple rang de broderies (parements et collet), leurs bâtons de maréchal croisés (bas des retroussis, épaulettes, dragonne, clavier de l'épée, glands de la ceinture de commandement), leurs sept étoiles (épaulettes, dragonne, clavier de l'épée, glands de la ceinture de commandement), et leur ceinture de commandement en soie blanche et or, comme les maréchaux.

La première représentation de l'amiral de France nous vient de Valmont ; il présenta ce personnage tel qu'il devait être en 1814, avec un uniforme de cérémonie très proche de celui des maréchaux de l'Empire. L'habit était richement brodé et des ancres y signaient l'appartenance à la Marine, toute relative, de ce dignitaire unique du régime. L'amiral portait alors une ceinture de commandement blanche, un bicorne à cocarde blanche et à plume frisée de même couleur, comme les vice-amiraux commandant en chef. Mais il se distinguait de ces derniers par le glaive « à la romaine » (à simple croisière) instauré en 1795, mais sans doute modifié depuis pour y faire figurer les emblèmes de la royauté, alors que les vice-amiraux portaient un sabre ou une épée plus courants.

Les épaulettes des amiraux portèrent à partir de 1830, comme nombre d'autres effets, les bâtons de maréchal croisés assortis des sept étoiles. Comme les maréchaux, les amiraux de 1830 à 1848 reçurent le bâton étoilé ; sous le Second Empire, le bâton était orné d'aigles.

Sur les portraits, les amiraux (de France) apparaissent le plus souvent vêtus de l'habit de grand uniforme richement brodé or au collet, aux parements, à la taille dans le dos, sur la poitrine, sur les basques et sur les manches, ou plus rarement de l'habit de petit uniforme, uniquement brodé au collet, aux parements, à la taille dans le dos et au bas des retroussis. Les amiraux ne furent pas autorisés à porter la redingote.

Jusqu'au décret du 3 juin 1891, abrogé le 13 mai 1902, des dispositions relatives à l'uniforme furent prévues pour de hauts dignitaires potentiels. Mais aucun n'eut à porter l'uniforme prévu...

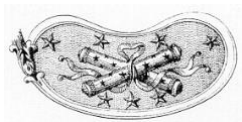


L'amiral de France en 1814, selon Valmont



Poitrine et basques d'habit de cérémonie (ou de grand uniforme) d'amiral

(Journal militaire officiel 1844 ; jusqu'en 1891 exclu, les textes « marine » relatifs aux uniformes pour les officiers généraux de la Marine renvoient aux textes « guerre »)



Coquille de l'épée d'amiral



Triple rang de broderies de feuilles de chêne
du parement de l'habit d'amiral
(Bulletin officiel de la Marine 1891)



Triple rang de broderies de feuilles de chêne du collet
de l'habit d'amiral



Le bâton de l'amiral Duperré
(initialement bleu foncé ; le
temps et l'exposition à la
couleur ont fait leur office)



Le bâton de l'amiral Charner

